DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES EXTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE

PARLEMENT EUROPÉEN

NOTE THÉMATIQUE

Transition tunisienne : de l'espoir malgré les défis

Résumé

La Tunisie, berceau des soulèvements populaires arabes, est un pays de taille modeste qui reste fortement orienté vers l'Europe. L'Union européenne a tout intérêt à ce que la transition démocratique réussisse en Tunisie. Le bilan des 18 premiers mois de la période de transition est à la fois positif et inquiétant. De nombreux défis et obstacles ralentissent le processus de la transition démocratique, parmi lesquels figurent des problèmes socio-économiques, tels que le chômage, la liquidité dans le secteur bancaire et le financement extérieur. Des problèmes politiques et sécuritaires se profilent dont le plus alarmant reste l'extrémisme et la violence des groupes salafistes. Le paysage politique reste marqué par une forte polarisation entre la majorité gouvernementale et les partis d'opposition, ce qui nuit parfois à la sérénité des travaux de l'Assemblée nationale constituante. Les grands chantiers de la transition démocratique tunisienne demeurent inachevés et ils suscitent des attentes fortes au sein de la population. L'UE devrait renforcer son soutien aux reformes politiques essentielles et encourager les autorités tunisiennes à profiter de l'expertise de ses institutions et de ses Etats membres dans de nombreux secteurs. Elle devrait également accélérer le processus de négociation de nouveaux accords.

DG EXPO/B/PolDep/Note/2012_233 juin 2012

PE 491.431 FR

Cette note thématique est une initiative du Département thématique.

AUTEURS:

Pekka HAKALA et Elyès GHANMI
Direction générale des politiques externes
Département thématique
WIB 06 M 071
rue Wiertz 60
B-1047 Bruxelle

N'hésitez pas à envoyer vos commentaires à pekka.hakala@europarl.europa.eu.

Assistante Editoriale: Agnieszka PUNZET

VERSION LINGUISTIQUE:

Originale: FR

À PROPOS DE L'ÉDITEUR:

Manuscrit achevé le19 juin 2012.
© Union européenne, 2012
Imprimé en Belgique

Cette note thématique est disponible sur le site intranet du Département thématique de la Direction générale des politiques externes de l'Union, sous la rubrique Régions et pays ou Domaines politiques.

Pour obtenir des copies, veuillez envoyer votre demande par e-mail à poldep-expo@europarl.europa.eu.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction -- excepté pour les fins commerciales -- sont autorisées, à condition que la source soit citée, que l''éditeur soit informé au préalable et qu'une copie de l'édition lui soit fournie.

Table des matières

1. Assemblée Nationale Constituante 4
   - 1.1. Elections d'octobre 2011 4
   - 1.2. Processus de rédaction de la constitution 5
2. Enjeux politiques majeurs 6
   - 2.1. Activisme des salafistes et recomposition du paysage politique 6
   - 2.2. Réforme des médias 8
   - 2.3. Réforme judiciaire 8
   - 2.4. Réforme du secteur de sécurité 9
3. Situation économique 9
4. UE - un partenaire privilégié 10
   - 4.1. Commerce et investissements 10
   - 4.2. Soutien financier 11
   - 4.3. Relations contractuelles 11
5. Coopération régionale 12
   - 5.1. Potentiel partenariat avec la Libye 12
   - 5.2. Relance de l'Union du Maghreb Arabe 12
6. Options pour l'avenir proche 12

1. Assemblée Nationale Constituante

1.1. Elections d'octobre 2011

L'Assemblée nationale constituante de la Tunisie est un corps élu qui a été chargé de rédiger la nouvelle constitution du pays. L'élection de ses 217 membres a été particulièrement importante, car elle était la première élection libre tenue en Tunisie depuis l'indépendance du pays en 1956, et la première élection dans le monde arabe depuis le début des soulèvements arabes.

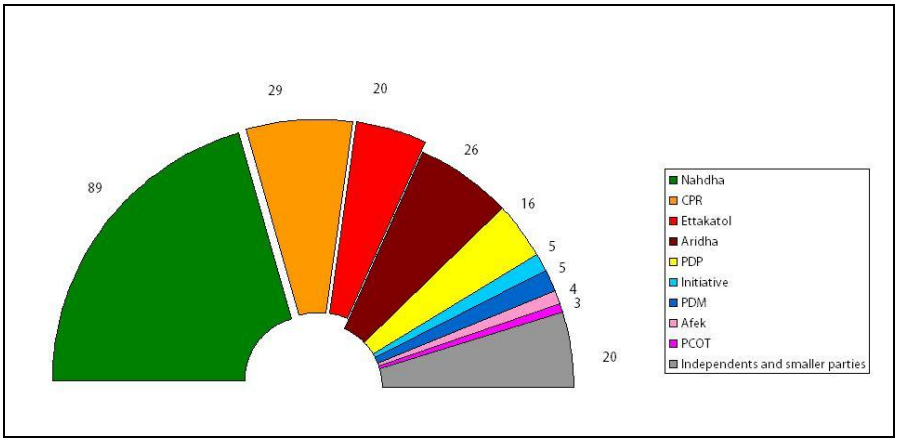

Les élections d'octobre 2011 ont répondu aux normes internationales même s'il y eu quelques imperfections.

L'UE a déployé une **Mission d'observation des élections** (MOE), dirigée par M. Gahler, député européen, aux élections de l'ANC du 23 octobre 2011. Une délégation du Parlement européen - exceptionnellement composée de 14 députes, en raison de l'importance de l'élection - a rejoint la MOE UE. La délégation du Parlement européen a salué le bon déroulement des élections et félicité le peuple tunisien pour la forte participation. (Le taux de participation final était de 52%.) Tout en notant quelques imperfections, les députés ont déclaré que les élections répondent aux normes internationales et ont appelé la Tunisie à commencer à construire un nouvel État démocratique[1].

La mission a rendu son rapport final qui contient des **recommandations** aux autorités tunisiennes, visant à améliorer le processus électoral, y compris :

- La pérennisation de l'Instance supérieure indépendante pour les élections pour le prochain cycle électoral, tout en assurant une professionnalisation et une restructuration profonde à tous les niveaux de l'administration électorale;
- Une communication renforcée sur le processus électoral aux

[1] http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20111024IPR30158/html/Les-%C3%A9lections-en-Tunisie-ont-respect%C3%A9-les-normes-internationales-selon-le-PE

citoyens;

- L'appui aux plateformes d'observateurs nationaux;
- L'abrogation des dispositions légales et administratives qui discriminent les femmes tout en développant les principes de parité et d'alternance femme-homme établis par l'actuel décret-loi électoral.

1.2. Processus de rédaction de la constitution

L'Assemblée nationale constituante (ANC) est chargée de la rédaction d'une constitution ainsi que de l'organisation d'élections présidentielle et parlementaire, prévues au plus tard au mois de juin 2013. L'achèvement de la rédaction de la Constitution est prévu pour le 23 octobre prochain et les prochaines élections se tiendront entre le 20 mars et le 20 juin 2013, même si les déclarations de l'ancien Président de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE), Kamel Jendoubi, mettent en cause ces dates.

Après les élections du mois d'octobre, la Tunisie a eu son premier gouvernement démocratiquement élu en décembre. **La coalition gouvernementale comprend trois partis** : le Parti islamiste modéré al-Nahdha et deux de partis de centre-gauche, le Congrès pour la République (CPR) et le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (Ettakatol).

Les élections présidentielle et parlementaire sont prévues au plus tard au mois de juin 2013

Une chute du gouvernement de coalition ou une scission au sein de son parti dominant, Hizb al-Nahdha, pourrait mettre en péril l'élaboration de la constitution, ce qui provoquerait une aggravation du malaise déjà perceptible entre la majorité gouvernementale et l'opposition et jetterait la transition dans la tourmente. Néanmoins, ce scénario semble peu probable.

La décision de maintenir **l'article 1 de la constitution tunisienne** de 1959 dans le projet de la nouvelle constitution a été une étape importante dans le processus de rédaction en cours. La nouvelle constitution définira la Tunisie comme « un État libre, indépendant et souverain : sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la république. » Ainsi, la reconnaissance de l'islam comme religion d'Etat et non comme source de droit, impliquant nécessairement l'adoption de la Charia, aidera à retrouver une sérénité relative après plusieurs mois d'échanges tendus entre le parti islamiste modéré, al-Nahdha, et les partis laïcs.

Le Président de l'Assemble nationale constituante, Mustapha Ben Jaafar, a rappelé que la révolution tunisienne avait été déclenchée en raison de l'absence de droits économiques, sociaux et culturels des citoyens. La nouvelle constitution donnera la priorité aux droits sociaux, a-t-il dit.

Les autorités tunisiennes considèrent le renforcement des capacités de l'ANC comme une priorité. Le Programme des Nations Unies de Développement (PNUD) soutient l'Assemblée par un programme qui

s'étale sur trois ans (2012 - 2015), avec un budget estimé à 14,8 millions d'euros[2]. Il comporte trois volets : soutien à l'ANC dans sa fonction constitutionnelle; soutien à l'ANC en tant que parlement, dans ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation; soutien à un dialogue national inclusif. Ce dernier aspect représente un défi majeur à la transition démocratique tunisienne en raison de la polarisation accrue entre les islamistes et leurs alliés (CPR et Ettakattol) d'un côté, et les partis de l'opposition de l'autre.

Enfin, la popularité de la coalition gouvernementale reste difficile à mesurer tant les sondages effectués ne sont toujours pas fiables au lendemain de la révolution.

2. Enjeux politiques majeurs

2.1. Activisme des salafistes et recomposition du paysage politique

En réponse aux attaques qui ont eu lieu à Jendouba, dans le nord du pays, à Sidi Bouzid, berceau de la révolution dans le centre du pays, la police tunisienne a arrêté des salafistes qui avaient incendié un poste de police et saccagé des commerces. Le gouvernement tunisien a émis des ordonnances autorisant l'utilisation de tous les instruments de dissuasion pour empêcher le chaos et la transgression de la loi. Le 31 mai, le ministre de l'intérieur, Ali Larayedh, a donné à la police l'autorisation de tirer à balles réelles en cas d'attaque contre "les institutions souveraines de l'Etat".

Les groupes salafistes continuent à commettre des actes violents mais la patience des autorités est épuisée.

Le 10 juin les forces d'ordre ont procédé à des tirs de sommation suite une attaque lancée par un groupe salafiste contre le tribunal d'Essijoumi, situé dans la banlieue de Tunis. 90 manifestants ont été interpellés. Un autre groupe salafiste a attaqué dimanche 10 Juin une exposition d'art organisée à La Marsa, dans la banlieue de Tunis, jugeant les oeuvres d'art exposés blasphématoires.

Le parti islamiste au pouvoir (Nahdha) se distancie des propos et méthodes des éléments islamistes plus radicaux.

Le groupe radical Ansar al-Charia - les partisans de la Charia - a appelé les Tunisiens à garder leur calme en leur promettant de ne pas oublier ceux qui ont "nui au sacré", tout en niant son implication dans les événements à Essijoumi.

La recrudescence de la violence observée ces dernières semaines dans plusieurs villes en Tunisie a accentué le malaise sécuritaire dans le pays. Malgré la volonté d'apaisement et de dialogue affichée par al-Nahdha à l'égard des Salafistes, une position jugée irresponsable par les partis laïcs, l'implication avérée des groupes salafistes dans les actes de violence récents a mis en exergue les limites d'une gestion qualifiée d'ambigüe par

[2] La plus grande partie des fonds proviendra des contributions du Japon, de la Belgique, du Danemark et de la Norvège. L'UE prévoit de contribuer au projet à hauteur de 1,5 million d'euros. Le Parlement européen participe activement à la mise en œuvre de ce programme.

plusieurs observateurs.

Cette situation a conduit le ministre de l'intérieur, Ali Larayedh, à prôner la fermeté dans l'application de la loi[3]. Un couvre-feu a été décrété, le mardi 12 Juin dans les Gouvernorats (départements) de Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Sousse, Jendouba, Monastir et la délégation de Ben Guerdane (Gouvernorat de Médenine). Ce couvre-feu a été levé le 15 juin.

Il faut rappeler que le gouvernement actuel a autorisé la constitution d'un parti salafiste le 29 mars dernier. Le nouveau parti salafiste, Jabhet el-Isleh - Le Front de la Réforme - s'est saisi de l'abrogation de la loi de 1988 relative aux partis politiques, et qui interdisait la constitution de partis politiques religieux, pour introduire sa demande de légalisation.

Le groupe islamiste radical, Hizb at-Tahrir - le parti de l'émancipation -, un parti pan-islamiste, a introduit une demande d'autorisation mais s'est vu refuser la légalisation par le gouvernement de transition de Beji Caïd Essebsi. Le parti avait déclaré qu'il ferait "de la Tunisie la capitale du Califat islamique".

Les dirigeants du parti islamiste au pouvoir se démarquent du discours des forces radicales et soulignent leur attachement à la démocratie, aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme. En revanche, plusieurs groupes salafistes n'ont pas pris part au vote du 23 octobre 2011 en raison de leur rejet du système démocratique, jugé contraire à la Charia.

Le paysage politique connaît une recomposition suite à la création de deux nouveaux partis : Hizb al-Joumhouri (le Parti républicain), constitué à la faveur de la fusion de plusieurs partis, dont le Parti démocrate progressiste (PDP) et AFEK Tounes (Perspectives Tunisie)[4], ainsi que le Parti Nida Tounes (L'Appel de la Tunisie), annoncé le samedi 16 juin par l'ancien premier ministre, Béji Caïd Essebsi[5]. L'ancien premier ministre cherche à offrir une alternative politique à une partie de l'électorat déçue par la gestion gouvernementale. Néanmoins, le ralliement d'anciens dirigeants du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) - l'ancien parti dissous de Ben Ali - au nouveau parti d'Essebsi a été critiqué

---

[3] Les deux fédérations professionnelles du tourisme, la FTH (Fédération tunisienne de l'hôtellerie) et la FTAV (Fédération tunisienne des agences de voyages) ont manifesté le samedi 16 juin 2012 à Tunis pour dénoncer les actes de violence qui portent selon les organisateurs de la manifestation " gravement atteinte à l'image de la Tunisie en général et à son tourisme en particulier." Tunisie - Les professionnels du tourisme manifestent samedi 16 juin, http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---Les-professionnels-du-tourisme-manifestent-samedi-16-juin,520,31698,3

[4] Le Parti républicain est fondé le 9 avril 2012 par la fusion de plusieurs partis centristes et libéraux, soit le Parti démocrate progressiste (PDP), Afek Tounes, le Parti républicain, Al Irada, Al Karama, le Mouvement Bledi, le Parti de la démocratie et de la justice sociale et quelques listes et personnalités indépendantes.

[5] Béji Caïed Essebsi annonce officiellement la naissance du parti "L'appel de la Tunisie", Assabah (Le Matin), 17 juin 2012 http://www.assabah.com.tn/home-17062012.html

par ses adversaires politiques.

2.2. Réforme des médias

La réforme du secteur de l'information et des médias demeure un sujet de préoccupation majeure pour de nombreuses ONG de défense des droits de l'homme, qui ne cessent d'alerter le gouvernement sur l'absence des réformes des médias en Tunisie. Elles font remarquer que le cadre juridique actuel manque de la clarté et de la spécificité requises pour satisfaire les exigences fondamentales de l'Etat de droit.

L'instance nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication (INRIC), présidée par le journaliste Kamel Laabidi, est partie prenante du débat national sur l'information. La constitution d'une Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) et la refonte du cadre législatif figurent parmi les propositions qu'elle a soumises au gouvernement.

Une réforme plus exhaustive des médias est indispensable.

Les réformes des médias, entreprises par le gouvernement par intérim au lendemain de la révolution, ont remplacé l'arsenal législatif répressif de la Tunisie dans ce domaine mais ils ne vont pas assez loin. Le syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) demande la suppression des articles qui limitent la liberté des médias. Selon le syndicat des journalistes sont soumis à des attaques par la force de l'ordre et des activistes politiques. Le paysage médiatique tunisien est certes devenu plus pluraliste (230 nouvelles publications écrites, six nouvelles chaînes de télévision et 12 nouvelles stations de radios sont nées depuis janvier 2011) mais la législation en vigueur (par exemple le fameux Article 121(3) du code pénal, qui interdit la diffusion des publications qui « atteignent à l'ordre public », restreint la liberté d'expression.

2.3. Réforme judiciaire

Depuis la révolution, de nombreuses voix se sont élevées pour appeler à la réforme du système judiciaire, perçu comme le seul garant des libertés et de l'équilibre des pouvoirs. Mais le statut du secteur est resté inchangé, à l'exception du renvoi de quelques magistrats corrompus.

L'Association des magistrats tunisiens (AMT) se plaint de la lenteur du processus de réforme. Elle réclame le remplacement du Conseil judiciaire suprême, qui opérait sous l'ancien régime, par une Commission de surveillance judiciaire provisoire. L'association demande également l'amélioration des conditions de travail des magistrats et une plus grande implication des juges dans le processus de réforme.

La réforme judiciaire, jugée indispensable pour l'établissement d'un Etat de droit, est lente.

Un programme à 2,6 millions d'euros, géré par l'ONU, pour renforcer les capacités de la société civile et pour soutenir le gouvernement dans la réforme vient d'être lancé.

2.4. Réforme du secteur de sécurité

Sous l'ancien régime, les services de sécurité, auteurs d'abus de pouvoir et d'atrocités, jouissaient d'une impunité absolue et échappaient régulièrement à toute forme de sanction. C'est pourquoi la réforme da la police apparaît depuis la révolution comme l'un des enjeux essentiels autour duquel se cristallisent les affrontements politiques ou les revendications des citoyens à l'égard de la puissance publique.

La réforme du secteur de la sécurité fait partie des revendications essentielles de la révolution.

La réforme du système de sécurité, fondée sur des principes précis, à savoir la responsabilisation, la transparence, l'égalité, la protection des civils, les normes démocratiques et le respect des droits humains, est la pierre angulaire de la bonne gouvernance. L'enjeu de cette réforme est de transformer une "police de régime" en une "police démocratique", c'est-à-dire une police dont l'activité est orientée vers la lutte contre l'insécurité subie par les citoyens et non vers la lutte contre les ennemis du régime. L'objectif est que la police soit perçue par les citoyens comme la source de leur protection et non de leur oppression, ce qui suppose aussi qu'elle soit respectueuse des droits des citoyens. Dans le futur modèle de police l'action devrait être déterminée par la demande citoyenne.

3. Situation économique

La révolution tunisienne a eu des effets douloureux sur l'économie. La guerre civile en Libye, et la crise économique dans l'Union européenne, ont en outre fragilisé l'économie du pays qui se trouve dans un état précaire. Les indicateurs socio-économiques ont démontré **une forte baisse de l'activité économique en 2011** : les activités industrielles ont diminué de 11%, les investissements de 36%, et le tourisme de 45%.

Pourtant, la Tunisie a de nombreux atouts : premier pays d'Afrique en termes de compétitivité en 2010 et une économie diversifiée et main d'œuvre bien qualifiée. Avec le processus démocratique mis en place et des discussions sur la nouvelle constitution en route, la transition politique en Tunisie est plus avancée que celle des autres pays du printemps arabe. En conséquence, le profil de risque de la Tunisie et les perspectives de croissance devraient progressivement s'améliorer cette année.

Les indicateurs économiques sont positifs mais le développement durable dépend de la stabilisation de la situation dans le pays et des politiques menées par le gouvernement tunisien.

La croissance en Tunisie sera affectée par les prix élevés du pétrole, mais sera renforcée par des investissements plus importants du Golfe. Selon les projections pour 2012, la Tunisie atteindra un taux de croissance du PIB de l'ordre de 2,8 % (contre 0 % en 2011). La croissance sera plus importante dans les prochaines années, estimée à 4,5 % par an (2013-16).

La Tunisie a enregistré une baisse de 29% des **investissements directs étrangers** (IDE) en 2011, selon les données de l'Agence tunisienne de promotion et de l'investissement extérieur (Fipa). Selon la même source, les investissements étrangers ont atteint en 2011 environ 857 millions d'euros contre environ 1,2 milliard d'euros en 2010. Le gouvernement met la priorité sur la stabilité politique par la croissance économique et le gain d'efficacité. Il ne ménage pas ses efforts pour donner une image favorable

au monde des affaires. La décision de ne pas inclure la charia dans la nouvelle constitution devrait rassurer les investisseurs étrangers. Toutefois, les mouvements sociaux observés dans plusieurs parties du pays et touchant de nombreux secteurs de l'économie mettent à rude épreuve la capacité du gouvernement à renforcer le dialogue social surtout avec la puissante centrale syndicale, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT).

L'Etat investit dans **l'infrastructure**, par exemple avec un projet de 39 millions de dollars pour doubler la capacité du port principal, près de Tunis. En plus, les gouvernements des pays du Golfe ont manifesté un intérêt accru d'investir en Tunisie. Des entreprises qataries planifient des projets de tourisme et des raffineries.

L'industrie de tourisme se porte mieux cette année. Pendant les trois premiers mois de cette année des recettes du secteur étaient 34% supérieures à la période équivalente de l'année passée (encore 9% inférieures de la même période en 2010). Elle sera stimulée en 2013 par l'accord "ciel ouvert" avec l'UE. Pourtant, il est nécessaire de diversifier l'offre en capitalisant sur l'héritage historique et en développant la qualité des services.

Le défi majeur reste **la création des emplois**, avec un taux de chômage officiel estimé à 18,1% au premier trimestre de cette année. Environ un quart de la population vit avec moins de deux dollars par jour. La capacité du gouvernement à créer des emplois dans des projets d'infrastructure est limitée par un manque de fonds - il y a des projets pour créer des emplois destinés aux petites et moyennes entreprises. Le changement risque d'être lent en raison de la corruption et de l'ampleur des réformes nécessaires dans le système bancaire. Cependant, il y a eu un regain d'intérêt externe pour le financement des PME, dont le potentiel, combiné avec la capacité du gouvernement à prioritiser les besoins économiques, augurent une dynamique positive pour la croissance à long terme.

4. UE - un partenaire privilégié

4.1. Commerce et investissements

Le marché européen demeure un choix stratégique de premier plan pour l'économie tunisienne.

L'UE est le premier partenaire commercial de la Tunisie et représente 70% de son commerce extérieur. 74% des exportations tunisiennes sont destinées vers les marchés de L'UE qui est par ailleurs aussi le premier investisseur étranger en Tunisie. Les investissements directs étrangers (IDE) de l'UE en Tunisie sont très fortement concentrés dans le secteur de l'énergie (environ 50%) et dans l'industrie manufacturière (près de 40%) contre seulement 1% pour l'agriculture et 8% pour les services.

4.2. Soutien financier

Le soutien financier global pour la Tunisie a doublé depuis la révolution et atteindra **400 millions d'euros** pour 2011-2013. Le montant du soutien financier a atteint 180 millions d'euros pour l'année 2011-2012. Il atteindrait 125 millions d'euros en 2012.

En 2012 les domaines prioritaires sont :

- l'appui aux zones défavorisées (rurales et urbaines) et soins de santé (30 millions d'euros)
- la relance de l'économie (68 millions d'euros)
- le soutien à la société civile et à la reforme judiciaire (27 millions d'euros)

Le soutien financier global pour la Tunisie a doublé depuis la révolution et la BEI et la BERD sont actives à travers une vaste gamme de projets en Tunisie.

Financements BEI

Le plafond de la Banque européenne d'Investissement (BEI) a été augmenté à 1 milliard d'euros en 2011. Des accords de prêts ont été validés pour 311 millions d'euros en 2011 (fonds décaissés s'élèvent à 216 millions d'euros). Pour 2012, il y aurait un potentiel de 500-700 millions d'euros (énergie, éducation, santé, environnement, nouvelle ligne de crédits pour PME).

Financements BERD

Il existe un accord sur l'utilisation du Conseil d'administration de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sur l'utilisation de fonds de coopération le 17 janvier 2012. Depuis lors, de cinq projets de coopération technique ont été approuvés par la Banque pour 860.000 euros, mais ils n'ont pas encore démarré pour des raisons juridiques. La Banque est en voie de définir sa stratégie d'investissement (lignes de crédits pour PME, chaine agro- alimentaire, innovation et risques dans le secteur bancaire, énergie renouvelable et efficacité énergétique), décentralisation et services municipaux. L'absence de garantie budgétaire pour les micro-projets et les petites entreprises pourrait réduire le champ d'action de la BERD en Tunisie.

4.3. Relations contractuelles

La réunion de la Task-Force UE-Tunisie a eu lieu le 28/29 septembre 2011 à Tunis, elle a été axée sur le soutien politique et économique de l'UE. Aucune date n'est envisagée pour une deuxième task-force, l'outil clé de notre partenariat privilégié avec la Tunisie, bien qu'une deuxième réunion ait été initialement prévue pour le premier semestre 2012.

Les négociations sectorielles avancent lentement.

Malgré l'établissement de relations étroites, dont la Déclaration conjointe sur un Partenariat Privilégié adoptée lors de la visite du premier ministre tunisien aux institutions européennes en février 2012 en est l'illustration, avec notamment **la décision de relancer diverses négociations**, l'avancement des négociations sectorielles a été lent. Il n'y a pas eu de

relance des négociations agricoles (pourtant, proches de la finalisation), ni sur la libéralisation des services. Un accord de principe est intervenu en mars 2012 sur le lancement des négociations en matière d'ACAA, mais sans concrétisation. La première étape des négociations en vue d'un accord de libre-échange approfondi a eu lieu en mars 2012. Les négociations sur un accord aérien (open sky) devraient reprendre en juin 2012. Les travaux avancent sur le recouvrement des biens volés ainsi que les négociations en vue d'un partenariat de mobilité, sécurité et migration. Ce dernier volet a déjà fait l'objet d'un échange positif entre les services de la Commission et le gouvernement tunisien et risque d'aboutir sur un accord avec la signature d'une déclaration politique conjointe à la fin du mois de juin.

5. Coopération régionale

5.1. Potentiel partenariat avec la Libye

Les relations de la Tunisie avec son voisin à l'est ne sont pas faciles à cause de la transition compliquée et la situation de sécurité précaire en Libye. Il y a eu récemment des affrontements violents à la frontière tuniso-libyenne entre des contrebandiers et des forces de l'ordre.

La Libye est un partenaire stratégique pour la Tunisie.

Quant à l'avenir de la relation bilatérale, les deux pays voisins sont en mesure de construire un **partenariat stratégique** si les leaders de deux côtés prennent les mesures concrètes adéquates. Pour l'instant une intégration régionale plus vaste, que la Tunisie a toujours soutenue, semble difficile.

Suite à la visite du Premier ministre libyen en Tunisie en mai 2011, les autorités tunisiennes ont accepté d'extrader en Libye l'ancien premier ministre libyen al-Baghdadi.

5.2. Relance de l'Union du Maghreb Arabe

La Tunisie est le premier promoteur de l'UMA.

On peut observer une nouvelle dynamique intra-maghrébine (réunion ministérielle du 17 février à Rabat). La Tunisie souhaite réactiver le processus d'intégration au Maghreb d'une manière concrète et réaliste. Il reste à voir si le prochain sommet, prévue en octobre 2012 à Tunis, sera couronné par des décisions et des mesures efficaces.

6. Options pour l'avenir proche

Malgré les difficultés la Tunisie demeure le cas le plus prometteur d'une société et Etat arabe en transition vers un avenir démocratique. **L'UE devrait** :

- renforcer son soutien aux reformes politiques essentielles pour la réussite de la transition démocratique;
- encourager les autorités tunisiennes à profiter de l'expertise des certains Etats membres en matière de réforme du secteur de la

sécurité;

- accélérer le processus de négociation pour les accords supplémentaires qui renforcent l'économie tunisienne et consolident les rapports entre la Tunisie et l'Union européenne;
- contribuer au renforcement du débat national afin d'aider les Tunisiens à dépasser la bipolarisation excessive qui nuit à la sérénité des travaux au sein de l'Assemblée nationale constituante.

Le gouvernement tunisien doit mobiliser des parties de la société trop longtemps négligées, mais sans s'aliéner les technocrates souvent talentueux et engagés et les hommes et femmes d'affaires dont le rôle serait indispensable au développement ultérieur du pays.

Pour la stabilité politique, il est essentiel que la feuille de route vers la finalisation de la nouvelle constitution et des élections législatives soit maintenue

Il est tout aussi important que l'Assemblée nationale constituante (ANC) vote une loi électorale et une loi sur les partis politiques, en assurant la participation de toutes les forces politiques à la préparation de ces lois essentielles.

La poursuite de la lutte contre la corruption et l'adoption de nouveaux textes législatifs garantissant la transparence dans le milieu des affaires pourraient également aider à la relance de l'investissement étranger direct, et par conséquent, de l'économie tunisienne.

SOURCES

- Assemblée nationale constituante tunisienne http://www.anc.tn/site/main/AR/index.jsp
- International Crisis Group: Tunisie : relever le défis économiques et sociaux, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n° 124, le 6 juin 2012
- Economist Intelligence Unit: Tunisia Country Report May 2012
- EEAS http://eeas.europa.eu/tunisia/index_en.htm
- Duncan Pickard, The Current Status of Constitution Making in Tunisia, April 19 2012 http://carnegieendowment.org/2012/04/19/current-status-of-constitution-making-in-tunisia/ah1s
- Un premier parti politique salafiste autorisé en Tunisie, Le Figaro 26/05/2012 http://www.lefigaro.fr/international/2012/05/25/01003-20120525ARTFIG00693-un-premier-parti-politique-salafiste-autorise-en-tunisie.php
- 'La Constitution sera fin prête d'ici le 23 octobre 2012', (Ben Jafar), dépêche Agence Tunis - Afrique Presse, 11 mai 2012.

http://www.tap.info.tn/fr/fr/politique/300-politique/25368-qla-nouvelle-constitution-sera-fin-prete-dici-le-23-octobre-2012q-ben-jaafar.html

- Béji Caied Essebsi annonce officellement la naissance du parti "l'appel de la Tunisie", Assabah (Le Matin), 17 juin 2012 http://www.assabah.com.tn/home-17062012.html
- Marc Lynch, The Arab Uprising: The Unfinished Revolutions of the New Middle East, Public Affairs, March 2012.§